

Décision n° 2017-271 du 5 octobre 2017 modifiant la date de l'arrêt des activités de la Station d'essais de matériels routiers du Laboratoire régional de Blois

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2017-169 du 15 juin 2017 portant arrêt des activités de la Station d'essais de matériels routiers du Laboratoire régional de Blois ;

Sur proposition du directeur de la direction territoriale Normandie-Centre ;

décide

Article 1

En modification de l'article 2 de la décision n° 2017-169 du 15 juin 2017, la fin des activités de la Station d'essais de matériels routiers du Laboratoire régional de Blois est fixée au 1^{er} mars 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 5 octobre 2017

Le directeur général

Bernard Larrouturou